

# TÉLÉSERVICES : COMMENT EFFECTUER LES VOEUX D'ORIENTATION DE VOTRE ENFANT ?

# TELESERVICES : QUELS USAGES ?

En vous rendant sur teleservices, vous pouvez :

- Vérifier et modifier les informations administratives vous concernant
- Formuler des vœux sur l'orientation de votre enfant
- Prendre connaissance des réponses et décisions émises par le conseil de classe
- Prendre connaissance de son affectation en lycée
- Formuler une demande de bourse pour le lycée (entre avril et juillet)

# TELESERVICES : COMMENT SE CONNECTER ?

Académie de VERSAILLES ERMONT, le 22 février 2021

Collège Antoine de SAINT-EXUPERY  
25/27 rue du Syndicat  
95120 ERMONT  
Tél : 01.34.14.22.12.  
Courriel : 0950739m@ac-versailles.fr

[ CIVITE ] [ Nom ] [ Prénom ]  
[ adresse ligne 1 ]  
[ adresse ligne 2 ]  
[ adresse ligne 3 ]  
[ adresse ligne 4 ]  
[ adresse boîte postale ]  
[ Pays ]

**Objet : accès aux services en ligne de l'établissement**

Le collège A. de SAINT-EXUPERY met à votre disposition un ensemble de services pour vous permettre de vous informer, de suivre la scolarité de [ Prénom ] [ Nom ], élève de [ Division ], de procéder à une demande de bourse en ligne (bourse de collège en début de chaque année scolaire).

Pour les élèves en classe de 3ème, vous pourrez procéder à la demande de bourse des lycées (avril à juin). Vous pourrez aussi consulter le résultat de l'affectation de votre enfant au lycée (fin juin).

Pour y accéder, allez à l'adresse internet suivante :

<https://teleservices.ac-versailles.fr/ts> 

Identifiez-vous avec le compte "Education nationale" qui vous a été attribué :

Identifiant : [ Identifiant ]  
Mot de passe : [ Mot de passe ]

Lors de votre première connexion, vous devrez :

1. créer un nouveau mot de passe (à conserver pour les prochaines connexions);
2. renseigner une adresse de messagerie électronique;
3. activer votre compte à partir du courriel envoyé dans votre messagerie.

En cas de problème, contactez l'établissement.

Salutations distinguées,

Le chef d'établissement  
Samuel SIMAO

Voici le formulaire remis à vos enfants et contenant l'adresse de connexion ainsi que vos identifiants

# LES PROCÉDURES D'ORIENTATION EN 3ÈME

## Au deuxième trimestre (phase provisoire)

1. Les parents émettent des vœux provisoires

2. Le conseil de classe répond à ces vœux avec un avis favorable, réservé ou défavorable

3. Les parents prennent connaissance de cette réponse et accusent réception

## Au troisième trimestre (phase définitive)

1. Les parents émettent des vœux définitifs

2. Le conseil de classe répond à ces vœux

3. Les parents prennent connaissance de cette réponse

# LA SAISIE DES INTENTIONS PROVISOIRES DU 2E TRIMESTRE

**ATTENTION** : Un seul des responsables légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

- Il doit saisir au moins 1 intention ;
- Il peut saisir jusqu'à 3 intentions : 2de générale et technologique-2de STHR, 2de professionnelle, 1re année de CAP ;
- Le rang détermine l'ordre de préférence ;

**ORIENTATION**

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 **Le rang détermine l'ordre de préférence**

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

**Vous devez sélectionner une voie.**

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER VALIDER

Veuillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.

Les intentions peuvent être reclassées ou supprimées

**ORIENTATION**

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**Intention 1**

2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant : ?

Métier ou formation

Sous statut scolaire ?  Sous statut d'apprenti ?

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER VALIDER

Pensez à cliquer pour valider la procédure : un email récapitulatif vous sera alors envoyé

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

**ORIENTATION**

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**Intention 1** : 2de générale et technologique ou 2de STHR

**Intention 2** : 2de professionnelle  
Métier ou formation : Pâtisserie

**Intention 3** : 1re année de CAP  
Métier ou formation : Boulangerie

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service.

**Il reste possible de modifier les intentions jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement (à la date arrêtée par le chef d'établissement, en fonction du calendrier académique et des dates des conseils de classe).**

MODIFIER

- Seul le parent ayant effectué la saisie peut faire des modifications.
- Les intentions saisies sont en lecture seule pour le second parent et l'élève.

Un e-mail récapitulatif est envoyé au parent ayant effectué la saisie, lorsque celui-ci se déconnecte de sa session :

Les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement, le 17 mars 2021.

# RÉPONSE DU CONSEIL DE CLASSE

MON COMPTE

ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

CLG LUCIE AUBRAC

CONTACT

SE DÉCONNECTER

## ORIENTATION

1 Intentions provisoires   2 Choix définitifs   3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

**Cet avis ne constitue en aucun cas une décision sur le projet de formation de votre enfant**

**Les parents peuvent consulter l'avis provisoire du conseil de classe pour chaque intention.**

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR	Avis défavorable
Intention 2 : 2de professionnelle	Avis réservé

Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :

1re année de CAP

Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

**Le parent ayant saisi les intentions doit accuser réception de cet avis, en cochant la case puis en validant sa saisie.**

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER

## ATTENTION :

Le parent qui a effectué la saisie doit accuser réception de la réponse du conseil de classe. Il n'est pas possible de saisir les vœux définitifs sans cela.

# CONSEIL DE CLASSE DU 3E TRIMESTRE

La même procédure s'applique pour les vœux définitifs

